

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2012</p>

Le Conseil Municipal d'Haveluy s'est réuni le MARDI 13 MARS 2012 sous la présidence de son Maire, Bernard ETHUIN.

15 élus sur 23 étaient présents.

1 élue était excusée : Madame DEPRES Catherine qui avait donné pouvoir à Madame RACZYNSKI Colette.

Enfin, 7 élus étaient absents : Madame GANNE Edith, Madame ADRIAENSSENS Patricia, Monsieur LEBBADER Driss, Madame BELQASMI Sohared, Madame TACKA Ingrid, Madame MAAGAG Mina, Monsieur HAMLAH Mustapha.

En préambule :

- 1) Monsieur le Maire donne lecture de la réponse négative de Monsieur le Président de Maisons et Cités adressée à Monsieur Michel LEFEBVRE, Vice-Président du Conseil Général, à la suite de son intervention en faveur de la fixation du prix d'achat, à l'euro symbolique, des terrains de la partie basse du terriil.
- 2) le Conseil Municipal adopte à l'unanimité une motion apportant le soutien des élus d'Haveluy au combat des victimes de l'amiante qui se battent pour obtenir l'annulation d'une décision de justice les condamnant à rembourser une partie des indemnités qu'elles ont perçues.
- 3) Monsieur le Maire donne lecture du communiqué publié par Monsieur Alain BOCQUET, Député, Vice-Président de la CAPH après la réunion du 8 mars au Ministère de l'Industrie concernant l'avenir de SEVELNORD. Ce communiqué est joint au présent compte rendu.
- 4) Monsieur le Maire donne lecture de la réponse qu'il a adressé le jour même au Président de l'Association « Mieux vivre à Haveluy » en réponse au courrier qui lui a été adressé par ce dernier. Monsieur le Maire prend acte du caractère culturel, sans étiquette politique, de cette association et propose d'examiner avec attention toute demande de subvention.

Il précise que toutes les réponses aux questions écrites de ce courrier ont déjà été données directement aux personnes concernées par lesdites questions.

- 5) Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la réponse qui lui a été faite par Madame la Rectrice d'Académie suite à son intervention contre la décision de fermeture d'une classe de l'école du Centre à la rentrée.

Madame la Rectrice annonce que l'école disposera d'un demi poste d'animateur RRS et d'un demi poste de coordinateur RRS à la rentrée.

1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 25 janvier 2012 :

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 janvier 2012 est adopté à l'unanimité.

.../...

2 – Atelier de Travail Urbain : demande de subvention :

Le conseil municipal :

- Approuve l'opération intitulée « Atelier de travail urbain » ;
- S'engage à mettre en œuvre ladite opération sous réserve de l'obtention des financements sollicités ;
- Adopte son plan de financement ;
- Dit que les dépenses seront inscrites au budget de l'année en cours ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention inscrite au plan de financement auprès du Conseil régional, au taux de 50% des dépenses éligibles.

Plan de financement

Coût total	€ TTC	Produits	€ TTC
ATU (Mission de maîtrise d'œuvre)	20 000.00	Région Nord Pas de Calais (50% du coût total)	10 000.00
		Commune d'Haveluy	10 000.00

3 – Fonds de Travail Urbain : demande de subvention :

Le conseil municipal :

- Approuve l'opération intitulée « Fonds de travail urbain d'Haveluy (FTU) » ;
- S'engage à mettre en œuvre ladite opération sous réserve de l'obtention des financements sollicités en respectant les règles de fonctionnement et de financement propres aux FTU ;
- Adopte son plan de financement ;
- Dit que les dépenses seront inscrites au budget de l'année en cours à l'article 2315 (Code d'opération 912) ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention inscrite au plan de financement auprès du Conseil régional, au taux de 50% des dépenses éligibles ;
- Prend acte de la composition du comité de gestion du FTU.

Plan de financement

Coût total	€ HT	Produits	€ HT
Actions du FTU	20 000 .00	Région Nord Pas de Calais (50%)	10 000.00
		Commune d'Haveluy (50%)	10 000.00

4 – Gestion Urbaine de Proximité : demande de subvention :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'opération intitulée « Cités minières et corons d'Haveluy - Gestion urbaine de proximité » ;

.../...

- S'engage à mettre en œuvre ladite opération sous réserve de l'obtention des financements sollicités ;
- Adopte son plan de financement ;
- Dit que les dépenses seront inscrites au budget de l'année en cours ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention inscrite au plan de financement auprès du Conseil régional, au taux de 30% des dépenses éligibles (Coût total de l'opération hors contrats aidés).

Plan de financement

Coût total	€ TTC	Produits	€ TTC
GUP	146 614.00	Région Nord Pas de Calais (30% du coût hors contrats aidés 19% du coût total)	28 000.00
		Commune d'Haveluy	85 854.00
		ASP	32 760.00

5 - Programmation 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale – participations communales :

Le Conseil Municipal, vu les dossiers de demande de subvention établis par les porteurs de projets, les dossiers de demande de subvention établis par les services communaux et les opérations portées par les associations et les services communaux, adopte les plans de financement et autorise Monsieur le Maire :

- à solliciter les subventions identifiées au plan de financement auprès de l'ACSE, de la CAPH, et du Département du Nord;
- à procéder au versement des subventions correspondant aux participations communales identifiées au plan de financement, au profit de chaque maître d'ouvrage.

6 – Correction d'une erreur matérielle sur la délibération n° 2012 – 01 - 05 :

Par délibération n° 2012 – 01 – 05 du 25 janvier 2012, le Conseil Municipal a approuvé la prise en charge par la Commune d'une partie des frais de séjour en Italie de 12 élèves d'Haveluy du 25 au 30 mars 2012 dans le cadre de l'apprentissage du latin pour leur permettre de découvrir ROME, POMPEI et HERCULANUM.

Cette délibération est entachée d'une erreur matérielle quant au prénom de l'une des élèves bénéficiaires. Le Conseil Municipal prend acte de cette erreur de plume et procède à sa correction.

7 – Autorisation de signature - marché à performance énergétique de travaux et d'entretien avec garantie totale des installations d'éclairage public de réseaux et d'illuminations festives :

La Commission d'Appel d'offres, réunie les 7 et 27 février 2012, a décidé de retenir la société SATELEC, agence de Trith-Saint-Léger dans les conditions suivantes :

Durée du marché : 12 ans avec une échéance fixée au 31 décembre 2023. Montant total du marché de base sur 12 années : 860 751,40 € HT soit 1 029 458,68 € TTC.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché ainsi que les avenants éventuels dans la limite de 5% du montant du marché initial.

8 – Harmonisation des procédures de recouvrement – application aux produits locaux :

Suite à l'harmonisation des procédures de recouvrement appliquées aux produits locaux, le commandement de payer est remplacé par la mise en demeure de payer. Il appartient donc au Conseil Municipal :

- de fixer le seuil minimum d'envoi de la mise en demeure de payer ;
- de fixer le seuil minimum d'envoi de la saisie vente, attribution ou rémunération ;
- de fixer le seuil minimum d'ouverture forcée des portes, suite à une saisie vente ;
- d'accorder au Comptable Public une autorisation permanente et générale de poursuite par voie de saisie vente, attribution ou rémunération.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de fixer à 30,00 € le seuil minimum d'envoi de la mise en demeure de payer ;
- de fixer à 30,00 € le seuil minimum d'envoi de la saisie vente, attribution ou rémunération ;
- de fixer à 500,00 € le seuil minimum d'ouverture forcée des portes suite à une saisie vente ;
- d'accorder au Comptable Public une autorisation permanente et générale de poursuite par voie de saisie vente, attribution ou rémunération.

9 – Evènements de la vie locale : participations communales :

Lors de sa réunion du 20 septembre 2011, il a décidé d'inscrire chaque année les crédits nécessaires aux dépenses relatives aux cadeaux, présents et fleurs destinés aux célébrations de la vie communale.

Sur proposition de Monsieur le Maire, l'Assemblée décide de participer par des achats directs aux dépenses relatives aux frais protocolaires des fêtes et cérémonies à l'occasion des manifestations organisées par la commune, à savoir

- frais de réception ;
- achats de médailles, coupes et autres souvenirs ;
- achat de prestation d'orchestre, de chorales et troupes ;
- frais de transport ;
- frais de repas, de séjour et d'honoraires ;
- achats de petit matériel et fournitures d'animations festives ou sportives.

10 – Adhésion du Syndicat Mixte à la Carte de la Région de MAMETZ au SIDEN-SIAN :

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de ce Syndicat au SIDEN-SIAN pour les compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement non Collectif », « Eau Potable et Industrielle ».

.../...

11 – Cession de l'immeuble sis 7, rue du 8 mai 1945 : fixation du prix de vente :

Aux termes de la délibération du 25 janvier 2012, le conseil municipal a décidé de céder la parcelle cadastrée AB 142 d d'une contenance de 02a83ca, comprenant un immeuble à usage d'habitation, sis 7 rue du 8 mai 1945 au prix fixé par France Domaines.

L'acheteur, habitant de la Cité du Terril, a entrepris une négociation et proposé une offre d'achat au prix de 100 000 € (soit 5.6% en dessous de l'estimation de France domaines) au motif que depuis le 1er janvier 2012, les primo-accédants d'un bien immobilier ancien ne peuvent plus prétendre au Prêt à taux zero ni à l'aide communautaire à l'accession à la propriété.

Le Conseil Municipal, vu la convention de relogement des habitants de la cité du terril signée le 22 octobre 2011, considérant qu'aux termes de cette convention, les habitants de la cité du terril bénéficient d'une priorité de relogement, et qu'à ce titre les signataires doivent leur faciliter une éventuelle accession à la propriété, considérant que le relogement rapide de l'acheteur concerné est une priorité d'intérêt général, décide d'accepter son offre d'achat et de céder la parcelle en cause au prix de 100 000 € ;

12 – Subventions aux associations :

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

DESIGNATION	MONTANT
Association des Papillons Blancs de Denain	535,00 €
OCCE de l'Ecole Mixte	5 650,00 €
Groupe d'Haveluy des Restos du Coeur	769,00 €
Equipe de Valenciennes d'ATD QUART MONDE	107,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDEES	7 061,00 €

13 – Exécution d'office des travaux d'enlèvement des détritux divers, de désinsectisation, dératisation et désinfection du logement sis 4, rue B, Cité du Terril :

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet du Nord ordonnant l'exécution d'office des travaux d'enlèvement de détritux divers encombrant le logement concerné ainsi que la désinsectisation, la dératisation et la désinfection des lieux, attendu que la situation de l'occupant du logement ne lui permet pas de satisfaire à ses obligations dans les délais impartis, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à l'exécution d'office des travaux prescrits et le charge de prendre toute mesure pour le recouvrement de tout ou partie de cette créance auprès de l'occupant débiteur.

14 – Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation :

Vu l'obligation du Maire de présenter au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation, le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

.../...

- 1) Le 7 février 2012, convention de service pour l'accès au site d'échange de documents entre la CAF du Nord et ses partenaires (SEPIA) ;
- 2) Le 9 février 2012, convention de partenariat avec Le Relais Cambrésis, Entreprise à But Socio-Economique, pour l'implantation de conteneurs de collecte TLC (Textiles / Linges de Maison / Chaussures) ;
- 3) Le 15 février 2012, contrats d'assistance technique avec l'entreprise FRIGORY, Zone Industrielle n° 2, B.P. 10179 à 59303 - VALENCIENNES Cédex pour :
 - * Salle des Fêtes : visites périodiques de contrôle d'équipements frigorifiques et de conditionnement de l'air ;
montant de la redevance annuelle pour 2012 : 458,00 E HT ;
 - * Ecole du Centre : maintenance des climatiseurs et contrôle annuel des fuites ;
montant annuel du contrat : 370,00 € HT ;
 - * Mairie : maintenance des climatiseurs et contrôle annuel des fuites ;
montant annuel du contrat : 439,00 € HT ;
- 4) Le 28 février 2012, convention d'accueil pour des animations lecture publique avec le Service Culture de la CAPH;

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 20 H 15.